

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqués à la réunion du Conseil municipal le jeudi 22 septembre 2022 à 19 heures 30 en Salle du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour.

En attente de nous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le Maire de Bussy-Saint-Georges,

Yann DUBOSC



POUVOIR

Je soussigné(e),..... donne pouvoir à :

M.....

Pour me représenter à la réunion du Conseil municipal

Du:

A BUSSY-SAINT-GEORGES LE:

Signature :

Ordre du jour

- 🚩 Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Installation d'une Conseillère municipale.
- 2 - Indemnité de fonction à une Conseillère municipale déléguée.
- 3 - Renouvellement d'un membre suppléant de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public.
- 4 - Renouvellement d'un membre titulaire de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- 5 - Renouvellement du Conseil d'école de l'école Louis Braille élémentaire.

RESSOURCES ET MOYENS

- 6 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 pour la Ville.
- 7 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement au 1er janvier 2023 pour la Ville.
- 8 - Approbation du choix de régime de provisions semi-budgétaires pour risques et charges.
- 9 - Définition du taux de la taxe d'aménagement entre ses Communes membres et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire.
- 10 - Programme d'actions de la commune suite à notre candidature auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).
- 11 - Parc de véhicules municipaux. Tableau d'affectation et liste des emplois bénéficiaires d'un véhicule de service.

INTERCOMMUNALITE

- 12 - Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire : ajout de compétences supplémentaires définies librement.

SEML EDL

- 13 - Rapport des représentants de la Ville de Bussy-Saint-Georges au Conseil d'administration de la société d'économie mixte locale EDL - Exercice 2021.

RESSOURCES HUMAINES

- 14 - Création d'un poste de « Responsable petite enfance » sur le grade de rédacteur territorial (H/F).
- 15 - Création d'un poste de Responsable Adjoint du service des Sports et de la Vie Associative (h/f) au grade de rédacteur territorial.
- 16 - Création d'un poste d'animateur territorial suite à la réussite d'un concours.
- 17 - Création d'un poste d'infirmier en soins généraux (h/f).
- 18 - Transformation de poste par intégration directe – ATSEM.
- 19 - Transformation de postes par avancements de grade au titre de l'année 2022.
- 20 - Modification des délibérations de quatre postes d'assistants d'enseignement artistique.
- 21 - Rémunération des études surveillées.
- 22 - Mise à jour du tableau des effectifs.

PETITE ENFANCE

- 23 - Modification du règlement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).
- 24 - Adhésion de la ludothèque municipale à l'association Accessijoux.

SCOLAIRE

25 - Convention Tripartite entre la DSDEN77, la Mairie de Bussy-Saint-Georges et Index Education.

URBANISME

26 - Avis de la commune de Bussy-Saint-Georges sur la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rucherie et du diffuseur du Sycomore.

27 - Avis de la commune de Bussy-Saint-Georges de la mise en compatibilité du Plan de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Rucherie et du diffuseur du Sycomore.

28 - Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne.

SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

29 - Convention E.P.S. pour la mise à disposition d'intervenants extérieurs professionnels agréés par une structure partenaire.

30 - Subventions exceptionnelles aux Associations.

POLICE MUNICIPALE

31 - Remboursement de frais de vétérinaire.

DIVERS

32 - Information du Conseil municipal sur l'utilisation des pouvoirs délégués dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.